



Ligue des Droits de l'Homme (section d'Amiens)

le 24 décembre 2014

Marcel Dekervel, Vice-Président,
33 rue Manassès Barbier,
80440 BOVES
Tel 06 75 57 03 35

A Madame la Maire de la ville de d'Amiens,

à Madame la Maire Adjointe en charge de la Santé, de la Dépendance, et des affaires Sociales

Objet : Notre incompréhension suite à votre lettre référencée « Ev.P/C.G-14-249 », en date du 15 décembre 2014, concernant le non renouvellement de la subvention en 2015, à la LDH (section d'Amiens).

**Madame la Maire de la ville d'Amiens,
Madame la Maire Adjointe en charge de la Santé, de la Dépendance, et des affaires Sociales**

Nous prenons acte de la décision de la Municipalité d'Amiens d'octroyer à la LDH (section d'Amiens) une subvention de 1800 euros en faveur de notre action « accompagnement de personnes étrangères en démarche de régularisation de titre de séjour » et vous en remercions.

Nous regrettons profondément que celle-ci ne soit pas reconduite .

Dans votre lettre, vous encouragez vivement la section d'Amiens de la Ligue des droits de l'Homme à poursuivre dans la voie qu'elle s'est tracée tout en lui supprimant les moyens d'exercer cette mission. Vous comprendrez notre étonnement et notre incompréhension.

Si l'aide que la Mairie propose à des personnes et familles syriennes est louable, les perspectives qu'offre la LDH pour tous les étrangers sont fortement compromises, nous voulons rappeler ici qu'en vertu de l'article 7 de la déclaration universelle des droits de l'Homme « *Tous ont droit à une protection égale...* ».

La Ligue des Droits de l'Homme (section d'Amiens) en lien avec le RESF* (Réseau Education Sans Frontières de la Somme) intervient auprès de dizaines de personnes et familles déboutées du droit d'asile de la ville d'Amiens, celles-ci ne bénéficiant plus d'aides administratives ni d'indemnités de subsistance. Ce qui n'est pas le cas des familles syriennes en demande d'asile.

Tout le travail militant de la LDH en lien avec le RESF* est de donner, grâce à cette subvention municipale, des possibilités de régularisation aux étrangers par une réécriture juridique de leur demande d'asile (notamment la réalisation de traductions assermentées de leurs nouveaux documents, l'obtention de passeports...) car nous ne pouvons accepter que des enfants, des femmes et des hommes parce qu'étrangers soient réduits à la mendicité dans la ville d'Amiens.

Nous menons une démarche collective et nous oeuvrons pour le respect de l'égalité des droits pour tous. Dans la demande de subvention municipale pour l'année 2015, nous avons développé un certain nombre

d'arguments qui prouvent que des régularisations, cette année écoulée, ont été obtenues de cette manière.

Au cours de l'année 2014, notre association a eu à souffrir des décisions prises par certains maires se réclamant de l'extrême-droite, villes où trop souvent l'étranger est stigmatisé. Nous ne pensons pas que la Municipalité d'Amiens veuille suivre leur exemple et nous osons espérer qu'elle reviendra sur sa décision de suppression de subvention pour l'année 2015.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, Madame la Maire Adjointe en charge de la Santé, de la Dépendance, et des affaires Sociales, l'expression respectueuse de nos salutations républicaines.

Pour la section d'Amiens de la Ligue des Droits de l'Homme

Marcel Dekervel, Vice-Président